

Elle s'engage de même à pourvoir à l'abonnement
des tableaux du moment où l'affaire de transport
se chargera de l'expédition, jusqu'au moment
où elle les déposera à la portière franco-espagnole,
à partir de ce moment, toute responsabilité
de la part de la Société des Artistes de Z. celle,
et des exposants, vient à l'encontre, afin qu'ils puissent
faire transporter leurs tableaux sur leur compte
où il le désiraient.

4^{et} - La S. des A. de Z. se réserve le droit
de prélever un (?)% sur le montant de
prix de chaque œuvre, en cas de vente.

Note-Bene,

(1) Le Président a vu que pour certains peintres
comme *Iturrino* p. ex. on devrait se
fixer de limite dans l'admission - car il
y a des œuvres intéressantes de pourvoir exposer de
15^à 20^{de ces} œuvres.
